

2025/20/10/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**SEANCE DU 20 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à seize heures, le vingt octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, également convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, ROYANT Helen, MOIZAN Anne-Marie, GUEGUEN Annick, GOUJARD Laurine, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé (e)(s) : LE FUR Françoise, BAUDET Dannie, ULLIAC Morgane, LE GOFF Jeannine LE FUR Annick,

Absent(e)(s) : KERSULEC Louis

Procuration(s) : LE FUR Françoise à LE FLOC'H Hervé, LE FUR Annick à MOIZAN Anne-Marie, BAUDET Dannie à ROYANT Helen, LE GOFF Jeannine à HENRY Catherine

**Au moyen d'un vote à main levée, et à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 13/10/2025

Reçu en Préfecture de VANNES le 24/10/2025

Convocation affichée le : 13/10/2025

Publié ou notifié le 27/10/2025

Nombre de Conseillers :

Certifié exécutoire le 27/10/2025

En exercice : 12

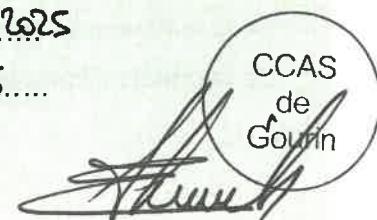
A GOURIN, le 27/10/2025.....

Présents : 6

Le Président,

Procuration (s) : 4

Hervé LE FLOC'H



CCAS  
de  
Gourin

**1- CCAS – SUPPRESSION D'1 POSTE D'AGENT SOCIAL 17.5/35<sup>ème</sup> ET D'1 POSTE D'AGENT SOCIAL 25/35<sup>ème</sup>.CRÉATION D'1 POSTE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE 25/35<sup>ème</sup> SUITE À AVANCEMENT DE GRADE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2025**

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs du personnel du service d'aide à domicile mis à jour et adopté par le Conseil d'Administration le 31 mars 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2025 pour la création d'un poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à 25/35<sup>ème</sup>

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2025 pour la suppression d'un poste d'agent social à 17,5/35<sup>ème</sup>

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2025 pour la suppression d'un poste d'agent social à 25/35<sup>ème</sup>

CONSIDÉRANT la nécessité de supprimer le poste d'agent social à 25/35<sup>ème</sup> créé par erreur par délibération du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de supprimer le poste d'agent social à 17,5/35<sup>ème</sup> et de créer un poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à 25/35<sup>ème</sup>,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Au moyen d'un vote à main levée, à l'**UNANIMITÉ**,

**DÉCIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025,

- De la suppression d'un poste au grade d'agent social à 17,5/35<sup>ème</sup>
- De la suppression d'un poste au grade d'agent social à 25/35<sup>ème</sup>
- De la création d'un poste au grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe 25/35<sup>ème</sup>

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 20 octobre 2025

Le Président,  


Hervé LE FLOC'H



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY